

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SERCHES DU VENDREDI 29 JANVIER 2010

L'an deux mil dix, vendredi 29 janvier , à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SERCHES, légalement convoqué le 22 janvier 2010, s'est réuni à la Mairie de Serches en session ordinaire, sous la Présidence de Madame KASPRZAK Bernadette, Maire de la Commune de Serches.

Présents : Mesdames SANNER Anne, BISTER Geneviève, KASPRZAK Bernadette, LEVEQUE Laurence, Messieurs ROBERT Bruno, TASSIN Patrick, POULET Romaric, WILLIATTE Gonzague, LACROIX Daniel

Absente excusée : Madame NAVAL Brigitte

retard excusé: Marie-Pierre FERTE

Désignation du secrétaire de séance :
Romaric POULET

Nombre de votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Ordre du jour :

Convention d'assistance technique ATESAT – Commune de Serches

Demande de remboursement des frais de réparation de l'éclairage publique à Coureau

Contrat de travail de l'agent coordonnateur – agent recenseur de la population (indice de paie)

Projet d'embauche d'un nouvel agent technique

Investissement : achat d'un appareil photo numérique, lampe de bureau, urne pour les élections, échelle

Aide aux jeunes (reliures, dossier scolaire)

Informations diverses

Questions diverses

1/ Convention d'assistance technique ATESAT – Commune de Serches

La convention d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) signée avec la Direction Départementale de l'Equipement de l'Aisne (DDE) a expiré le 31/12/2009. Afin de continuer à bénéficier des services de l'ATESAT, il convient de la renouveler à compter du 1er janvier 2010.

Sur le projet de convention apparaît la mission de base et les missions complémentaires si le conseil municipal en souhaite l'adhésion :

1/ l'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière

2/ la gestion du tableau de classement de la voirie

3/ l'assistance à l'élaboration de programme d'investissement de la voirie

4/ l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie (voies existantes) dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000 € HTVA et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000 € HTVA sur l'année.

Le montant forfaitaire annuel correspondant à la mission de base s'élève à 80,80 €.

Le montant correspondant aux missions complémentaires :

1/ 4,04€ avis pour établissement d'un diagnostic

2/ 4,04 € conseil pour le classement ou le déclassé des voies

3/ 4,04 € assistance à l'élaboration d'un programme d'investissement

4/ 28,28 € étude et direction des travaux d'un montant inférieur à 30000€ HT

Madame le maire propose d'adhérer à la mission de base et aux missions complémentaires de l'ATESAT pour l'année 2010 avec possibilité de renouvellement deux fois par tacite reconduction.

Montant annuel total : 120,20 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide de demander à bénéficier de l'ATESAT et d'approuver la convention comprenant la mission de base selon le vote :

Pour : 6
Contre : 2
Abstention : 1

et les missions complémentaires, selon le vote

Pour : 0
Contre : 9
Abstention : 0

2/ Demande de remboursement des frais de réparation de l'éclairage public à Coureau

Lors de l'orage du 7 octobre 2009, une tête de peuplier est tombée sur un poteau électrique emportant dans sa chute une lampe d'éclairage public et des câbles électriques au pont rue de Coureau.

Les réparations effectuées par la SICAE se sont élevées à la somme de 783.57 €

Madame le maire a demandé au cabinet AXA – Henri DAUBRESSE, assureur de la commune, de se charger du sinistre. Une demande de recours a été déposée auprès de l'assureur de la succession de Monsieur CORCY Germain.

Madame le maire propose le remboursement des frais de réparation de cet éclairage public par la succession Germain CORCY ou son assurance.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de demander le remboursement des frais s'élevant à 783.57 € selon le vote :

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 1

Arrivée de Madame Marie-Pierre FERTE 21h15

3/ Contrat de travail de l'agent coordonnateur – agent recenseur de la population (indice de paie)

Par arrêté du 29 septembre 2009,

Madame le maire a nommé Madame Monique CERVEAUX agent coordonnateur, agent recenseur de la population pour la période du 21 janvier au 20 février 2010.

Le versement de la dotation correspondante pour cette mission s'élève à 642 €.

Madame le maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée et une rémunération brute de 642 € à Madame Monique CERVEAUX (indice brut 297, indice majoré 292)

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la rémunération de l'agent coordonnateur recenseur équivalente à la dotation versée soit un salaire brut de 642 € (indice brut 297, indice majoré 292), selon le vote :

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

4/ Projet d'embauche d'un nouvel agent technique

Lors du conseil municipal du 18 décembre 2009, Madame le maire a proposé la création d'un contrat unique d'insertion. La réglementation en vigueur au 1er janvier 2010 prévoit pour les collectivités territoriales un CDI ou CDD d'une durée hebdomadaire entre 20 et 35 heures. La durée minimale possible du contrat (si CDD) et de la convention est de 6 mois, avec possibilité d'une durée maximale de 24 mois.

L'aide financière serait de 90 % comptabilisée sur 26 heures. Les 10 % restants et les 9 heures hebdomadaires (pour arrivée à 35 heures) seraient à la charge de la commune.

Reste à la charge de l'employeur, les cotisations ASSEDIC et IRCANTEC. Exonération des charges patronales URSSAF.

Les obligations de la commune sont de désigner un tuteur et de mettre en place des actions d'accompagnement professionnel.

Monsieur Farid ALIU, habitant de Serches peut être bénéficiaire de ce CUI en raison de son statut de demandeur d'emploi, bientôt en fin de droit.

Un tableau de simulation du coût financier pour un poste à contrat unique d'insertion, ainsi qu'une liste de travaux à prévoir sont présentés au conseil municipal. Madame le maire a contacté Monsieur DIDIER, trésorier, afin de connaître son avis. Monsieur DIDIER est favorable à cette embauche.

Madame le maire propose l'embauche à temps complet de Monsieur Farid ALIU, en contrat unique d'insertion, sous CDD de 6 mois (indice brut 297, indice majoré 292), salaire brut 1343,80 € et de devenir son tuteur.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'embauche de Monsieur Farid ALIU en contrat unique d'insertion, à temps complet, sous CDD de 6 mois (indice brut 297, indice majoré 292), salaire brut 1 343,80 €, à compter du 1^{er} février 2010 et désigne Madame le maire comme tuteur de cet agent, selon le vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

5/ Investissement : achat d'un appareil photo numérique, d'une lampe de bureau, d'une urne pour les élections et d'une échelle

Madame le maire propose à l'investissement les objets suivants :

- un appareil photo numérique NIKON L 100 d'une valeur de 199,00 € TTC (photo état civil)
- une lampe de bureau d'une valeur de 41.74 € TTC
- une urne pour les élections d'une valeur de 178,20 TTC
- une échelle de 4 mètres pour le clocher de l'église d'une valeur de 59 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'investissement d'un appareil photo numérique (199 €), lampe de bureau (41.74€) urne pur les élections (178 ,20 €), et d'une échelle (59 €)

selon le vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Mr Romaric POULET se propose pour la réparation de l'urne actuelle,

6/Aide aux jeunes (reliures, dossier scolaire)

Madame le maire informe le conseil municipal que les jeunes de Serches pourront bénéficier gratuitement de reliures de leur dossier scolaire et ce jusqu'à bac +2. (transparents, spirale et feuille cartonnée).

Informations diverses

A la suite de fuite d'eau il a été posé 1 vanne et 4 réparations ont été effectuées.

Au vu de la consommation excessive d'eau due à des fuites, un devis a été demandé pour poser 3 réducteurs de pression.

Des travaux chez un particulier de la rue principale nécessitant l'empiètement sur la chaussée ont été effectués sans aucune signalisation, il est rappeler qu'il est nécessaire de prévenir la mairie et de demander aux entreprises d'apporter leurs propres signalisations.

Deux dépouilles de sangliers ont été trouvées aux abords des anciens entrepôts.

Une battue organisée pour tuer les renards le dernier week-end de février, déjà 6 renards tués cette année.

Le renard enchanté et le journal de Serches ont été distribués tardivement au hameau de Dhuizy.

Nettoyage des bords de chemins par l'employé communal sur 4 jours près du lavoir et au niveau de la parcelle la molle ,

Une journée de formation des élus organisée par l'Union des Maires de l'aisne traitant le budget se tiendra prochainement, les personnes intéressées peuvent s'inscrire pour y participer.

L'école d'ACY le haut est confrontée à de gros problèmes de comportement de 2 élèves et a sollicité les maires afin d'apporter une solution .

Questions diverses

Fin de la séance 23h45